

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental (CHS-CT)

Du 10 novembre 2020

Présidé par M Tiquet, IA-Dasen 54, avec Mme Pierre, IA Dasen adjointe, M. Luscan, IEN adjoint, M. Noël, Secrétaire général, Mme Marchal, médecin de la DSDEN, Me Bienaimé conseiller prévention du second degré et les représentants des personnels dont l'Unsa éducation.

Ce qu'il faut retenir de ce CHS-CT :

1) Hybridation des enseignements en lycée et collège (dernière nouveauté au 10/11)

Bien que les lycées ne soient pas de la compétence du CHS CTD, l'IA explique la possibilité d'hybridation des enseignements (50% présentiel/ 50% distanciel) laissée aux lycées.

Le projet d'aménagement d'horaires doit être validé par le rectorat.

Dans le 54, 12 demandes ont reçu un avis favorable.

Un seul collège a fait une demande similaire et n'a pas eu un avis favorable. Pour les collèges, la nécessité de garder les élèves en classe est plus grande. Les critères pris en compte sont les conditions de la restauration, les répercussions des aménagements horaires sur les emplois du temps, la taille de l'établissement, la disponibilité en salles de classe.

Note de l'Unsa : Cela pourra évoluer pour les collèges, nous avons également fait remarquer que nous avons aussi dans le département de grosses écoles qui ont des effectifs parfois supérieurs à ceux de collèges. Le problème se pose aussi à la cantine pour ces écoles.

2) Les masques

A) Nouveauté de la rentrée : masque obligatoire pour les enfants dès l'élémentaire :

En école élémentaire dans notre département sur 60 000 élèves, 27 élèves sont identifiés comme refusant le port du masque (sans raison médicale).

Face à ces situations, l'IA dit aux directeurs :

- De rappeler aux familles concernées le décret du 1^{er} ministre qui porte sur l'obligation du masque pour les élèves de l'élémentaire
- Si après ~~la~~ concertation les premiers jours suivant la rentrée, les parents maintiennent leur refus, ils doivent garder leurs enfants à la maison
- En cas de scandale des parents devant l'école, ou trouble à l'ordre, il faut appeler le 17.

B) Stock et types de masques :

Un stock de 12000 masques pour les élèves a été distribué dans les écoles afin de faire face dans la durée pour les enfants qui n'en auraient pas ou dont les masques ne seraient plus efficaces (masque mouillés, abimés, etc.). 2 tailles, XS et S, sont prévues en fonction de l'âge des enfants.

Malgré la demande récurrente des syndicats, il n'y aura pas de masques FFP2 pour les personnels fragiles. Ils sont réservés par le gouvernement aux hôpitaux et aux maisons de retraite.

Les masques Dim ne doivent plus être utilisés. Selon l'ANSES il n'y a pas de certitudes absolues quant à l'absence de conséquence sur la santé avec les masques Dim traités à la zéolite d'argent. Les nouveaux masques de marque Corel sont à distribuer dans leurs sacs plastique. La dotation actuelle est suffisante jusqu'au 15 janvier environ. Le réapprovisionnement est prévu début janvier.

Les organisations syndicales redisent leurs doutes quant à une protection suffisante avec ces masques tissus et demandent que les personnels bénéficient de masques chirurgicaux.

Les masques transparents à lecture labiale ont été commandés par le ministère mais le manque de fabricants ne permet pas de doter d'autres personnels que ceux des établissements accueillant des enfants malentendants.

3) Crise sanitaire et conditions de travail

L'Unsa et les autres représentants du personnel évoquent la surcharge mentale, l'état de stress et d'anxiété ressentis par les personnels dans le contexte actuel et majorés par le mode de communication du ministre.

L'IA-DASEN est conscient de l'état d'anxiété des enseignants, mais fait remarquer que l'état de sidération touche toutes les catégories de profession.

L'IA-DASEN regrette que son courrier adressé aux enseignants avant les vacances sur la nécessité de ne pas « tomber les masques » dans les moments de non classe, ait pu être mal perçu. Son intention n'était pas de culpabiliser les enseignants. Il prend acte de la perception qu'en ont eue les personnels.

4) Le manque de remplaçants

Les moyens en remplacement sont très insuffisants pour faire face aux absences des enseignants et des AESH provoquées par la situation sanitaire. Les OS souhaitent que soit fait appel aux collègues de la liste complémentaire au CRPE, à défaut des embauches de contractuels.

La répartition des élèves dans les autres classes de l'école lorsqu'un enseignant est absent entre en contradiction avec les consignes de non brassage.

L'IA-DASEN reconnaît le manque de moyens de remplacement et les difficultés qui en découlent mais avoue ne pas avoir de solution à sa disposition pour le moment.

Quant à demander aux personnels de RASED d'assumer le remplacement des collègues absents, l'Inspection Académique n'a donné aucune directive dans ce sens et une seule circonscription a eu ce type de demande jusqu'à présent.

5) Les ULIS

Afin d'éviter le brassage des élèves des ULIS inclus dans les classes des écoles, il est proposé que chaque élève soit accueilli en continu dans une classe fixe et que le coordonnateur tourne dans les différentes classes d'accueil.

6) La piscine

La piscine reste autorisée, mais dans le respect des mesures de non-brassage des groupes. Compte tenu du contexte actuel, et bien que le conseiller de prévention du 1^{er} degré ait beaucoup travaillé avec les piscines pour assurer une sécurité maximale avec les contraintes actuelles, les collègues qui ne souhaiteraient pas poursuivre l'activité piscine ne seront pas sanctionnés.

7) Organisation des EILE (Enseignements Internationaux des Langues Etrangères)

Le brassage doit être évité en répartissant les enfants issus de classes différentes à des endroits espacés les uns des autres dans la salle. Si l'effectif ne le permet pas, parce que trop important, le groupe devra être coupé en 2. Du produit désinfectant devra être passé à chaque changement de groupe.

Le directeur de l'école est responsable de l'organisation du protocole, mais pas de son éventuel non-respect.

8) EPS

Les OS demandent des masques chirurgicaux pour les enseignants car les élèves ne portent pas de masques pendant les activités physiques.

9) Signalements au RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)

Le nombre de signalements RSST monte en flèche. Les principales demandes concernent la surcharge mentale en élémentaire, les difficultés de distanciation, la demande de demi-groupes en collège et enfin les masques DIM.

10) Registre DGI (Danger Grave et Imminent)

Ecole pour déficients moteurs de Flavigny :

Le coordonnateur nommé en début d'année ayant obtenu une autre affectation (dans le second degré), ce poste (50% coordonnateur, 50% enseignant) reste vacant ce qui pose de nombreux problèmes de fonctionnement. La DSDEN s'emploie à trouver une solution et recherche un intérim pour remédier à cette situation.

Droit de retrait au Collège Anatole France de Mont Saint Martin :

Suite à l'intrusion dans le collège, la nuit du weekend du 1er novembre, aux dégradations, tags d'insultes et menaces de mort envers des enseignants, les enseignants ont fait valoir leur droit de retrait le lundi 2 novembre.

Mme l'IAA-Dasen s'est rendue sur place et a pu constater que la mairie et le CD54 avaient rapidement remis en état et désinfecté l'établissement permettant la reprise des cours dans des conditions acceptables.

L'IA-DASEN exprime qu'il y a à l'abus de la notion de droit de retrait. Les OS font remarquer que dans le contexte actuel, suite aux attentats, on peut comprendre l'émoi de l'équipe enseignante.

Maternelle de Dombasle :

Cette école qui accueille 7 enfants de la MECS, plusieurs élèves MDPH non accompagnés (les 2 AESH étant absentes et non remplacées), et quelques allophones, doit faire face à des crises quotidiennes. Cette situation n'était pas connue au moment de la carte scolaire alors que l'école aurait pu bénéficier d'une ouverture de classe à partir des critères prenant en compte la population accueillie.

La DSDEN a cependant mis un enseignant en renfort les matins sur l'école.

Il est proposé de rencontrer l'équipe de la MECS pour réfléchir aux possibilités de faire évoluer la situation des enfants de ce foyer.